

Le roaming coûtera toujours aussi cher



Utiliser son téléphone portable à l'étranger restera un luxe. Rien n'indique que les consommateurs suisses verront les tarifs de roaming baisser dans un avenir proche.

TÉLÉPHONIE Sollicité pour mettre fin aux tarifs exorbitants des appels et des SMS à l'étranger, le Conseil fédéral explique être impuissant. Pendant ce temps, l'Union européenne continue d'imposer des baisses de prix.

Alexandre Haederli
alexandre.haederli@edipresse.ch

Alors que de nombreux consommateurs suisses viennent de recevoir leur facture de téléphone après les vacances, avec parfois quelques mauvaises surprises, le Conseil fédéral s'est prononcé cette semaine sur plusieurs interventions de parlementaires lui demandant d'agir contre les tarifs prohibitifs de roaming.

Entre mi-mai et mi-juin, ce ne sont pas moins de deux motions et une interpellation qui ont été déposées par des politiciens de tous bords. Les sept Sages ont répondu en bloc à ces demandes: «Les tarifs d'itinérance dépendent du prix que doit payer un opérateur mobile pour que ses clients puissent utiliser un réseau étranger. [...] La Confédération n'a pas la possibilité d'apporter son soutien lors de la négociation.» En clair: il n'y a rien à attendre du Conseil fédéral en la matière.

Seule porte laissée entrouverte: un éventuel accord bilatéral avec l'Union européenne qui permettrait de fixer des prix plafonds, au moins dans ces pays. «Il conviendrait ensuite d'examiner si un tel accord est compatible

avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce», relèvent encore les membres de l'exécutif. Bref, ça semble très mal parti...

«Nous sommes très déçus de cette réponse. Le Conseil fédéral privilégie clairement les intérêts des opérateurs au détriment des consommateurs», réagit Zeynep Ersan Berdoz, rédactrice en chef de *Bon à savoir*. Le magazine, en collaboration avec son alter ego allemandique *K-Tipp*, a déposé à Berne en juin dernier une pétition munie de 55 860 signatures demandant également aux politiciens d'agir. «Pour l'heure nous n'avons pas reçu de prise de position, mais je ne me fais guère d'illusion: le message devrait en substance être le même.» Les défenseurs des consommateurs réfléchissent déjà à d'autres actions possibles.

Pour eux, cette frilosité du Conseil fédéral face aux opérateurs est d'autant plus difficile à accepter que l'Union européenne impose, depuis 2009, un plafonnement des tarifs de roaming. La dernière baisse a eu lieu au mois de juillet. Désormais, un appel émis ne peut, par exemple, être facturé plus de 42 centimes la minute. En Suisse, le tarif est facilement cinq fois plus élevé. Et la Commission européenne affiche un objectif encore plus ambitieux: «La différence entre les tarifs d'itinérance et les tarifs nationaux devra être voisine de zéro au plus tard en 2015.»

Le consommateur suisse n'a plus qu'à espérer que les parlementaires suisses durcissent le ton. Même une fois les élections passées. ●